Cinquante troisième année. - N ° 130 A Lundi 8 et mardi 9 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1017

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20190125. *Date de parution :* 2 juillet 2019.
Annonce numéro : 811. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

478 969 124 RCS Grenoble.
VANGUARD HOLDING FRANCE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 790000.00 EUR.
Adresse : 4, Avenue Doyen Louis Weil, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PARUTION AU BODACC D'UN PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 25 juin 2019, la société VANGUARD HOLDING FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 790.000 €, réduit à 395.000 € par l'effet de la décision de réduction de capital, motivée par des pertes, adoptée le 25 juin 2019 par l'associé unique de ladite société, dont le siège social est sis 4 avenue Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 969 124 RCS GRENOBLE, et la société STERIENCE, société par actions simplifiée au capital de 1.399.716,50 €, dont le siège social est sis 4 avenue Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 434 013 280 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société STERIENCE par la société VANGUARD HOLDING FRANCE. La société STERIENCE ferait apport, sur la base de ses comptes clos le 31 décembre 2018, à la société VANGUARD HOLDING FRANCE de la totalité de son actif, soit 12.162.096,64 €, à charge de la totalité de son passif, soit 11.002.216,58 € soit un actif net apporté de 1.159.880,06 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu est le suivant : quatre cent trente-six (436) actions de la société STERIENCE donnent droit à cent (100) actions de la société VANGUARD HOLDING FRANCE. La prime de fusion correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur nominale des actions à émettre par la société VANGUARD HOLDING FRANCE (soit 1.031.980 €) est de 127.900,06 €. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 26 juin 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE au nom des sociétés VANGUARD HOLDING FRANCE et STERIENCE..